VILLE du FOUSSERET REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 IUILLET 2018

PROCES VERBAL

Nombre de L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt-et-une heure quinze, le Conseil Conseillers Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni

En exercice: 19 dans la petite salle du Picon, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE,

Présents: 12 Maire du Fousseret.

Procurations: 4

Votants: 16

PRESENTS M. LAGARRIGUE Pierre – Mme AMIEL France – MM. BOCHEREAU Jean-Marie –

BOST Romain - DARAN Jacques - Mmes DUTREICH Nicole - DROCOURT Angélique - GOUENNOU Stéphanie - MM. GRANIER Frédéric - LIGONNIERE

Vincent - Mmes MENDONÇA Anny - SENTENAC Danielle.

ABSENTS M. BAÑULS Cédric ayant donné procuration à Mme DUTREICH Nicole

EXCUSES Mme CAPOUL Sabine ayant donné procuration à Mme SENTENAC Danielle.

M. FAUR Philippe excusé. Mme GOUNOT Cécile excusée. M. MENIER Richard excusé.

M. PELLETIER Alain ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny Mme SCHOCRON Françoise ayant donné procuration à Mme AMIEL France

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. LIGONNIERE Vincent est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 5 JUIN 2018

M. le Maire rend compte à l'assemblée du suivi des dossiers du précédent conseil. Il demande ensuite aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte rendu de la réunion du 5 juin 2018. Dans la négative, M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

Le compte rendu de la réunion du 5 juin 2018 est adopté par 13 VOIX POUR 3 abstentions : Mmes CAPOUL - GOUENNOU - M. BOST (Absents au conseil municipal du 5 juin 2018)

M. le Maire demande à l'assemblée l'ajout du dossier :

2018-48 : ACQUISITION DE TERRAINS PRIVES PROLONGEANT LE CHEMIN VC 48

DEMANDE ACCEPTEE A L'UNANIMITE

2018-43: VOTE DES DROITS DE PLACE DE LA FETE 2018

Monsieur Le Maire propose de délibérer sur les tarifs de droits de place, pour la fête locale 2018. Ils sont les suivants :

160,00€
100,00€
80,00€
40,00€

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-44: VOTE DES DROITS DE PLACE DE LA FOIRE 2018

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'association vivre au Fousseret a été relancée par un collectif de Fousseretois sous la présidence de Jean Cieutat. Elle se tiendra les 8 et 9 septembre 2018.

M. le Maire propose, pour la foire 2018, les tarifs des droits de place suivants :

TYPE D'EXPOSANT	LONGUEUR OU SURFACE	PRIX EN EURO POUR 2 JOURS	PRIX EN EURO POUR 1 JOUR
VIDE GRENIER / ASSOCIATIONS LOCALES	2 m	10€	6€
MATERIEL AGRICOLE PROFESSIONNELS	100 m^2	60€	40 €
	150 m ²	70€	45 €
MATERIEL AGRICOLE PARTICULIERS	1 matériel	10€	5€
	2 matériels	15€	10 €
EXPOSANTS COMMERCANTS (hors Halle : rues et places) Pôle Bâtiment EXTERIEUR	2 m	30 €	20 €
Artisans d'art	Stand de 3 mètres	30 €	18 €
Pôle Bâtiment sous CHAPITEAU	2 m	50€	40 €
CONCESSIONNAIRES DE VOITURES NEUVES (10 voitures maximum)		150 €	100€
ASSOCIATIONS DU FOUSSERET	FORFAIT : STAND ALIMENTAIRE ET/OU BOISSONS	100 €	55 €
COMMERCANTS DU BOURG (hors terrasse permanente)	1 € / ml / jour		
PROFESSIONNELS BROCANTE	1 m linéaire	8 €	5 €

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-45: INSTALLATION DE RADARS PEDAGOGIQUES PAR LE SDEHG

Le syndicat départemental d'énergie de Haute-Garonne (SDEHG) propose, dès cette année et à la demande des municipalités, de mettre en place des radars pédagogiques dans les communes.

Le coût de cet équipement de prévention est de 1500 € par radar pour la part communale.

Il faut préciser que la moitié du coût d'achat et de pose est pris en charge par le SDEHG.

M. le Maire propose à l'assemblée de bénéficier de ce dispositif pour 2 radars qui pourraient être positionnés route de Lasserre et route de Marignac.

Il demande à l'assemblée d'approuver le principe de l'installation de ces radars et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

<u>2018-46 : RAPPEL D'UNE INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE EXERCICES</u> <u>2014-2016</u>

M. le Maire dit avoir reçu un courrier d'un agent demandant le versement d'une prime appelée indemnité d'administration et de technicité (IAT) qui lui a été retirée. Ce retrait de prime a été motivé par une absence, durant les années 2014 et 2016, consécutive à un accident de service.

M. le Maire annonce avoir pris cette décision sur le fondement d'une délibération de 2009 qui ne précise pas les conditions de versement de cette prime.

Il annonce que depuis 2014 il a décidé de diminuer cette prime au prorata des absences audelà de 18 jours.

A l'occasion de ce recours gracieux, il souhaite, bien que l'octroi des primes relève de sa compétence, consulter l'assemblée sur le principe du versement de cette prime pour un agent en congé pour accident de service.

A titre personnel, il dit avoir envisagé de verser la moitié de la prime eu égard à l'accident de service ayant touché cet agent.

Un nombre important d'élus estiment, en raison de la nature du congé et de la singularité de ce cas, souhaitable le maintien intégral de la prime.

M. le Maire remercie l'assemblée de l'avoir éclairé de ces différents avis et dit prendre une décision dans les meilleurs délais, instruit de ces échanges et en informera le conseil municipal.

2018-47: FIXATION DES TAUX PROMUS /PROMOUVABLES POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que selon les dispositions introduites par la loi du 19 Février 2007, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux qui varie entre 0 et 100 % est fixé, par l'assemblée délibérante, après avis du C.T.P. (Comité Technique Paritaire).

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Il a été proposé au C.T.P. de renouveler le taux de 100 % pour tous les grades, pour les années 2018 – 2019 et 2020. Le Comité Technique Paritaire, dans sa séance du 25 Juin 2018 a émis un avis favorable.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-48: ACQUISITION DE TERRAINS PRIVES PROLONGEANT LE CHEMIN VC 48

M. le Maire annonce à l'assemblée avoir été interpellé par un futur acheteur d'une maison au quartier Cazeneuve. En effet, ce dernier souhaiterait que le chemin VC 48, qui dessert sa future habitation, mais dont un partie appartient à des propriétaires privés, reste bien rattaché à la départementale. Il sollicite donc l'intégration au domaine public d'une partie du VC 48 qui longe les parcelles G 42, 41 et 36 afin de sécuriser l'accessibilité à la départementale depuis sa maison.

M. le Maire indique être favorable à cette opération car ce chemin existe depuis longtemps, est entretenu par la commune et présente les conditions pour être intégré au domaine public.

Cela constituerait une régularisation du statut de cette voie.

Il annonce être prêt à entrer en contact avec les divers propriétaires de ces parcelles pour leur proposer une acquisition à l'euro symbolique.

Il demande à l'assemblée son accord sur le principe de l'intégration au domaine public communal de cette partie du VC 48 traversant les parcelles G 42, 41 et 36. Il sollicite aussi l'autorisation de signer les documents se rapportant à ces acquisitions à l'euro symbolique.

DOSSIER ADOPTE PAR 15 VOIX POUR M. BOCHEREAU NE PREND PAS PART AU VOTE

INFORMATIONS DIVERSES

<u>Amendes de Police</u>: M. le Maire informe le conseil municipal du démarrage du chantier Amendes de Police 2017, destiné à sécuriser les accès à la place du Paty depuis la RD 6g. Ces travaux doivent être terminés fin juillet 2018.

<u>Travaux</u>: M. le Maire détaille les divers travaux effectués au mois de juin à la mairie : la réfection de la toiture par M. VIANO, la fin du 1er et 2 eme étage de la mairie.

<u>Chemins de randonnée</u>: Mme AMIEL informe l'assemblée du travail, mené au niveau intercommunal, de recherche de nouveaux chemins de randonnée pouvant traverser la commune. L'objectif, en partenariat avec le conseil départemental est de constituer des boucles pédestres autour de Via Garona. Un chemin pourrait partir de Saint Julien rejoindre Saint Elix puis le Fousseret pour revenir vers Cazères. Elle note la difficulté de trouver des chemins de terre en bord de Louge et ne traversant pas les exploitations agricoles.

QUESTIONS DIVERSES

<u>Cinéma de plein air</u>: Mme AMIEL rappelle l'organisation d'une séance de cinéma de plein air le vendredi 13 juillet 2018 et sollicite des volontaires pour l'installation du grand écran.

<u>Incivilités routières</u>: M. BOCHEREAU note que ces derniers temps les incivilités routières sont en forte augmentation, notamment de la part de jeunes. Ce phénomène est à surveiller de près, un drame pouvant arriver vite.

La séance est levée à 22h40.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	ABSENT EXCUSE PROC. A MME DUTREICH
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME SENTENAC
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT EXCUSE

MME GOUENNOU STEPHANIE	
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE EXCUSEE
M. GRANIER FREDERIC	
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	ABSENT EXCUSE
M. PELLETIER ALAIN	ABSENT EXCUSE PROC. A MME MENDONCA
MME SCHOCRON FRANÇOISE	ABSENTE EXCUSEE PROCURATION A MME AMIEL
MME SENTENAC DANIELLE	